

Modifications

NOSOAN PARIS

SASU au capital de 1 €
32 B rue René Gauthier
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
RCS EVRY 910 098 193

Suite AGE du 07/10/2025 et à compter de ce jour, nouveau Président : M. TERCHOUNE Anis, 32 B rue René Gauthier, 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, en remplacement de M. TERCHOUNE Sophiane, démissionnaire, transfert du siège social au : 3 B place de la Pyramide, 91800 BRUNOY, adjonction des activités suivantes : maçonnerie, électricité, couverture, bardage.

CABINET CAPLOT

SARL unipersonnelle
au capital de 94 000 €
Siège social : Immeuble le Mazière
1 rue René Cassin
91000 EVRY-COURCOURONNES
880 874 144 RCS EVRY

Aux termes d'une décision en date du 28/10/2025, l'associée Unique a décidé de remplacer à compter du 04/11/2025 la dénomination sociale «CABINET CAPLOT» par «DARWIN» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

LE MIROIR

Société civile de moyens
au capital de 610,10 €
48 COURS BLAISE PASCAL
91000 EVRY-COURCOURONNES
RCS EVRY 352 271 116

L'AGE du 01/09/2003 a décidé de prolonger la durée de la société de 50 ans, soit jusqu'au 12/11/2054.
Mention : RCS EVRY.

HIPPOCONCEPT

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €
Siège social :
41- 43 rue Pierre Brossette
91130 RIS-ORANGIS
818 411 944 RCS EVRY

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2025, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de «négoce de foin et de foinier» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, Le Président

Poursuites d'Activité

TRANSPORTS TRANCHOT
ERGONOMIE EXPRESS

Sigle : T.T.E.E.
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 €
Siège social : 77 Route de Grigny
91130 RIS-ORANGIS
879 778 942 RCS EVRY

Aux termes d'une délibération en date du 26/07/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Présidente

Pour vos annonces
légales

un seul numéro :

01.69.36.57.10

GEROM INVEST
SAS au capital de 1 000 €
43 à 47 Rue Henri Durant
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
981 007 040 RCS EVRY

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2024, l'Assemblée Générale mixte des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Changements
de Régime
Matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Frédéric GILLES, Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle «François-Xavier GILLES, Armand MOREIRA, Frédéric GILLES, Marie-Alexandra MOINARD et Marjorie VAUCELLE, notaires à MENNECY», CRPCEN 91006, le 27 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Laurent Michel Didier RIVES, chauffeur poids lourds, et Madame Muriel Sophie HARION, éducatrice spécialisée, demeurant ensemble à FONTENAY-LE-VICOMTE (91540) 11 Impasse du Docteur Cathelin.

Monsieur est né à FOURMIES (59610) le 24 juin 1989,
Madame est née à FOURMIES (59610) le 26 octobre 1977.

Mariés à la mairie de VERT-SAINT-DENIS (77240) le 27 septembre 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur Laurent RIVES étant divorcé en premières noces de Madame Sylvie Corinne PRADAL par jugement du tribunal de grande instance d'EVRY (91000) rendu le 27 octobre 1998.

Monsieur et Madame sont de nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire

Avis
d'Enquêtes



COMMUNE D'ETRECHY

AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (P.L.U.)
ET REGLEMENT LOCAL DE
PUBLICITE (RLP)

Par arrêté n°276/2025 du 19/09/2025, le maire d'Étrecy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme et du règlement local de publicité de la commune d'Étrecy. L'enquête publique se déroulera à la mairie de d'Étrecy du 4 novembre 2025 inclus au 4 décembre 2025 à 12h00 inclus pour une durée de 31 jours.

A cet effet, la présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Thierry NOEL en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Michel VALOIS en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera consultable

à la mairie d'ETRECHY, du 4 novembre au 4 décembre 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis de 14h à 17h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et les samedis de 09h00 à 12h00, ainsi que sur le site internet de la mairie : <https://www.ville-etrecy.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la Mairie d'ETRECHY (Place Charles de Gaulle, ETRECHY, 91590), le mardi 4 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le mercredi 5 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le vendredi 21 novembre 2025 de 16h00 à 19h00, le samedi 22 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 29 novembre de 9h00 à 12h00, le lundi 1^{er} décembre de 17h00 à 20h00, le mercredi 3 décembre de 14h00 à 17h00 et le jeudi 4 décembre 2025 de 9h00 à 12h00.

Les observations du public pourront être déposées sur le registre papier ou être adressées par courrier écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Place du Général de Gaulle, 91590, ETRECHY ou envoyées par courriel à public@PLU-RLP@ville-etrecy.fr en indiquant dans l'objet «enquête publique pour la révision du PLU et du RLP» et à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations devront être déposées au plus tard le 4 décembre à 12h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Maire de la commune d'Étrecy le dossier avec son rapport accompagné de ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Étrecy, place du Général de Gaulle, 91590 Étrecy, aux heures et jours habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-etrecy.fr>

COMMUNE DE DRAVEIL

AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE

Modification n°1
du plan local d'urbanisme

Le Maire, par arrêté municipal, a décidé de soumettre à enquête publique la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Draveil.

A cet effet, Monsieur Pierre LALANDE a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 31 octobre 2025 à 9h00 inclus au jeudi 20 novembre 2025 à 17h00 inclus.

Le dossier de projet de modification n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets reliés coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme de la commune de Draveil, situé au Centre administratif, 97 bis boulevard Henri Barbusse (cour Chapuis) 91210 Draveil, du vendredi 31 octobre 2025 à 9h00 inclus au jeudi 20 novembre 2025 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de Draveil (<https://www.draveil.fr/540/plan-local-d-urbanisme-plu.htm>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre mis à disposition au service urbanisme, ou les adresser à l'attention de Monsieur Pierre LALANDE, commissaire enquêteur, par lettre, à l'adresse suivante : ville de Draveil, 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL CEDEX, ou par courriel à l'adresse enquete@ville-draveil.fr.

Les contributions reçues par courriel seront consultables dans le dossier en ligne et insérées dans le registre papier.

Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences à l'hôtel de ville, en salle des adonits, 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL et recevra le public les :

- Lundi 3 novembre 2025, de 9h00 à 12h00,
- Samedi 15 novembre 2025, 9h00 à 12h00,

- Jeudi 20 novembre 2025, de 14h00 à 17h00.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au service urbanisme de la mairie de Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

COMMUNE DE MENNECY
(91540)

AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE

CREATION D'UN PLAN
D'ALIGNEMENT SUR LA
PARCELLE BD N°50
RUE DU PETIT MENNECY

Par arrêté n° AR.296.25.1062 en date du 23 octobre 2025, le Maire de MENNECY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à la création d'un plan d'alignement sur la parcelle BD n°50 située rue du Petit Mennecy.

A cet effet, Monsieur Michel GARCIA a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur au vu de la liste départementale des Commissaires-Enquêteurs pour l'année 2025.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés en Mairie Monique SAILLET de MENNECY, pendant 18 jours consécutifs du vendredi 21 novembre 2025 au lundi 8 décembre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie Monique SAILLET : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier dans les locaux de la Mairie Monique SAILLET, située 65, boulevard Charles de Gaulle à MENNECY, aux dates et horaires d'ouverture habituels précisés et sur le site internet de la ville www.mennecy.fr.

Le public pourra alors consigner ses observations sur le registre d'enquête publique dans les locaux de la Mairie Monique SAILLET ou par voie électronique enquete@ville-mennecy.fr ou bien les adresser par écrit pour qu'elles soient parvenues, avant la fin du délai de l'enquête publique, au Commissaire-Enquêteur en Mairie de MENNECY - Service Urbanisme - B.P.n°1 à MENNECY CEDEX (91541) qui les annexera au registre.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie Monique SAILLET :

- vendredi 21 novembre 2025 de 9h00 à 12h00
- lundi 8 décembre 2025 de 14h00 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie Monique SAILLET et sur le site internet de la Ville www.mennecy.fr.

PRÉFET DE L'ESSONNE
PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
AVIS DE CONSULTATION
DU PUBLIC PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE

(article L.181-10-1 du code de l'environnement)
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU.

AEROPORT PARIS-ORLY : PROJET DE REFORTE
DES ACCÈS TERRESTRES ET DÉVELOPPEMENT
IMMOBILIER SUR LE SECTEUR DE VENDAVEL
PRÉSENTÉ PAR AÉROPORTS DE PARIS
(GROUPE ADP)

PROJET :

Le Groupe ADP, dont le siège social est situé 1 rue de France à TREMBLAY EN FRANCE (93290), a pour projet une refonte des accès terrestres et de développement immobilier sur le secteur de Vendavel de l'aéroport PARIS-ORLY situé sur les communes d'Athis-Mons (91200), Orly (94310), Paray-Vieille-Poste (91550) et Wissous (91320) comprenant un premier volet « refonte des accès » avec la mise en place de 2 lignes de transports collectifs routiers, la mise en service d'un dépose-minute provisoire au Nord de la plateforme, l'implantation d'un pôle d'échange modal au Sud de la plateforme et le déplacement du parc d'activités JULIETTE et sa reconstruction en un nouveau parc d'activités dit « JULIETTE II ». Puis, un second volet qui concerne la diversification immobilière avec la construction d'un nouveau parc d'activités « VENDAVEL III ».

DEMANDE D'INFORMATION AUPRÈS DE
L'EXPLOITANT :
procédures_environnement_orly@adp.fr
CONTENU DU DOSSIER :

Le dossier comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 alinéa 1) est consultable sur le site internet ci-dessous.

CONSULTATION :

Dans le cadre de la phase d'examen et de consultation de la demande d'autorisation environnementale, une consultation du public par voie électronique est ouverte du :

LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 AU MARDI 24 FEVRIER 2026 INCLUS sur le site internet dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/paris-orly-access-terrestres-et-immobilier>

Cette consultation sera interactive : les avis des services co-instructeurs, de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales concernées et les réponses éventuelles du porteur de projet aux avis ou aux observations du public seront mis en ligne sur le site internet dédié au fur à mesure de leur émission.

M. Xavier GIVELLET, haut fonctionnaire en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette consultation et M. Joël RIVAUT, a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Modifications

NOSOAN PARIS

SASU au capital de 1 €
32 B rue René Gauthier
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
RCS EVRY 910 098 193

Suite AGE du 07/10/2025 et à compter de ce jour, nouveau Président : M. TERCHOUNE Anis, 32 B rue René Gauthier, 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, en remplacement de M. TERCHOUNE Sophiane, démissionnaire, transfert du siège social au : 3 B place de la Pyramide, 91800 BRUNOY, adjonction des activités suivantes : maçonnerie, électricité, couverture, bardage.

CABINET CAPLOT

SARL unipersonnelle
au capital de 94 000 €
Siège social : Immeuble le Mazière
1 rue René Cassin
91000 EVRY-COURCOURONNES
880 874 144 RCS EVRY

Aux termes d'une décision en date du 28/10/2025, l'associée Unique a décidé de remplacer à compter du 04/11/2025 la dénomination sociale «CABINET CAPLOT» par «DARWIN» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

LE MIROIR

Société civile de moyens
au capital de 610,10 €
48 COURS BLAISE PASCAL
91000 EVRY-COURCOURONNES
RCS EVRY 352 271 116

L'AGE du 01/09/2003 a décidé de prolonger la durée de la société de 50 ans, soit jusqu'au 12/11/2054.
Mention : RCS EVRY.

HIPPOCONCEPT

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €
Siège social :
41- 43 rue Pierre Brossette
91130 RIS-ORANGIS
818 411 944 RCS EVRY

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2025, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de «négoce de foin et de foinier» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, Le Président

Poursuites d'Activité

TRANSPORTS TRANCHOT
ERGONOMIE EXPRESS

Sigle : T.T.E.E.
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 €
Siège social : 77 Route de Grigny
91130 RIS-ORANGIS
879 778 942 RCS EVRY

Aux termes d'une délibération en date du 26/07/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Présidente

Pour vos annonces
légales

un seul numéro :

01.69.36.57.10

Nous vous offrons
la possibilité d'insérer
vos annonces
sur les départements :

- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Hauts-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val de Marne (94)
- Val d'Oise (95)
- Oise (60)

• Et tous les autres départements
Consultez-nous :
Tél. : 01.69.36.57.10
Email : ol@le-republicain.fr

Insertions
Diverses

COMMUNE DE TIGERY

Approbation de la modification
simplifiée n°5 du PLU

Par délibération en date du 17 octobre 2025, le Conseil Municipal de Tigery a approuvé la modification simplifiée n°5 de son plan Local d'Urbanisme.

Le dossier du PLU est à la disposition du public à la Mairie et en préfecture aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Conformément aux dispositions du II de l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier soumis à la présente procédure peut être consulté sur support papier sur demande présentée dans les conditions prévues par l'article D.143-46-2 du code de l'environnement.

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION :

La réunion publique d'ouverture, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra en présence du porteur de projet, mardi 2 décembre 2025 à 18h à l'Espace Eric Tabarly, 75 avenue Paul Vaillant Couturier à Paray Vieille Poste (91550).

La réunion publique de clôture est fixée au jeudi 12 février 2026 à 18h à la Maison de l'environnement et des territoires de l'aéroport de Paris-Orly, rue de Rome à Orly (94390), au cœur de la gare multimodale, à la sortie de la ligne 14 et face à la gare routière, en face d'Orly 1-2-3 (Parking P3).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

► samedi 6 décembre 2025 de 9h à 11h30 - mairie de Wissous - Place la libération (91320)

► jeudi 15 janvier 2026 de 14h à 17h - centre administratif municipal – 7 av. Adrien Raynal – salle Campi à Orly (94310)

► mardi 27 janvier 2026 de 14h à 17h30 - salle Colbert – 83 av. Paul Vaillant Couturier à Paray-Vieille-Poste (91550)

► lundi 2 février 2026 de 9h à 12h - centre administratif du Val Centre - 1 rue Lefebvre Utile à Athis-Mons (91200)

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :

Pendant la durée de la consultation, les observations et propositions du public pourront être formulées soit :
► sur le registre électronique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/paris-orly-access-terrestres-et-immobilier/deposer-son-observation>

► par courrier électronique, reçu jusqu'au 24 février 2026 avant minuit, à l'adresse pref-cp@essonne.gouv.fr
► par courrier reçu jusqu'au 24 février 2026 et adressé à :

Préfecture de l'Essonne – DCPAT – BUPPE – TSA 51101 - 91010 EVRY-COURCOURONNES
► lors des réunions publiques et des permanences

Les observations et propositions transmises par écrit seront consignées par le commissaire enquêteur sur le site dédié à la consultation

RÉSULTATS :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus dans un délai de 3 semaines après la clôture de la consultation et seront consultables sur le site internet.

DÉCISIONS :

Les préfets de l'Essonne et du Val-de-Marne statueront par arrêté interpréfectoral sur la demande d'autorisation environnementale.

EP 25-766 / contact@publilegal.fr